



Ecole de Voile
de Cherbourg



CHERBOURG
OCTEVILLE

CHERBOURG
en Cotentin

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve :	INTERLIGUE LASER Manche Est n°6
Dates :	6 et 7 octobre 2018
Lieu :	Cherbourg en Cotentin
Autorité Organisatrice :	Ecole de Voile de Cherbourg
Grade de l'épreuve :	Grade 4

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe, « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs AFL/FFV et le règlement des championnats régionaux AFL.

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe **LASER standard, radial et 4.7**
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent se s'inscrire par internet en ligne au plus tard :
Le 1^{er} octobre 2018 à l'adresse suivante :
<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=192#formulaire>
- 3.3 **Majoration de 10 euros pour les inscriptions après cette date.**

- 3.4 Les concurrents résidant en France doit présenter au moment de leur inscription :
- Leur licence FF Voile 2018 valide portant la mention « Compétition »
 - Autorisation parentale pour les mineurs
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2018
 - Le timbre de membre de la classe Laser 2018

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1.5 million d'euros.

4 DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

30 € par bateau à payer lors de la confirmation des inscriptions le samedi 6 octobre 2018.

40 € si pré-inscription faite après le 1^{er} octobre 2018.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation des inscriptions : samedi 11/02/2017 de 9h à 12h

5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2018 obligatoire

5.3 Jours de Course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 6 octobre 2018	14h30	Laser Standard, Radial, 4.7
Dimanche 7 octobre 2018	10h00	Laser Standard, Radial, 4.7

Dimanche 7 octobre 2018 : dernier signal d'avertissement : 15h00

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées le 6 octobre 2018.

7 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type : Trapèze

La zone de course se situera dans la zone Est de la Grande Rade

8 SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

9 CLASSEMENT

- 9.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer la régata est de 2.
- 9.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
- b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 PRIX

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers des différentes séries (Laser Standard, Radial et 4.7)

12 DECHARGES DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : 02 33 94 99 00

Ecole de Voile de Cherbourg - Plage Napoléon - 50100 CHERBOURG EN COTENTIN

Mail : contact@ecole-voile-cherbourg.com Site : www.ecole-voile-cherbourg.com